

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 décembre 2012

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (N° 541)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 190

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 26 QUINQUIES

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer à la deuxième occurrence du mot :

« de »

les mots :

« partie à l'accord sur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.